

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AOUT 2019

Le neuf août deux mille dix-neuf à 18 heures 30 le Conseil municipal de ROUZEDE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne BERNARD, Maire.

Date de convocation : 08 août 2019

Sont présents : Mmes BERNARD, LHERMELIN, LANE Mrs COURTIN, CHABOT, ROSSET, FORTINEAU, BONHOMME, SIMON, COCULET.

Absent : MALHAO

M. CHABOT été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Adhésion à des options de l'ATD16 2019_08_01
- Enquête publique aliénation portion chemin 2019_08_02
- Vente remorque 2019_08_03
- Nettoyage préau école
- Préparation frairie
- Vente terrain HUET 2019_08_04
- Questions diverses

Adhésion à des options de l'agence technique Départementale 16

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle option:

DECIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

* « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :

- l'accès à la centrale d'achat de logiciels
- l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
- la formation aux logiciels
- la télémaintenance
- la participation aux clubs utilisateurs
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion

* « Appui à la signature électronique », incluant notamment :

- l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
- l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,

« Cartographie numérique/ visualisation », incluant notamment :

- - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
- la formation aux logiciels
- la télémaintenance
- la participation aux clubs utilisateurs
- l'envoi de documentations et de listes de diffusion

PRECISE que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

Désaffectation et aliénation d'une portion de chemin rural (délibération après enquête)

Vu le Code rural, et notamment ses articles L.161-10 et R161-25 à R161-27
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1 ;
Vu la délibération en date du 10 mai 2019 décidant de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural ;
vu l'arrêté municipal en date du ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;
vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 23 juillet au 06 août 2019 ;
Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;
Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public
Considérant que, par suite, il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin concerné ;
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Approuve l'aliénation du chemin rural sis à
Fixe le prix de vente dudit chemin à 36 €

Demande à Madame le Maire de mettre en demeure les propriétaires riverains à acquérir le chemin rural susvisé Autorise Madame le Maire à prendre toute décision et à signer toutes pièces nécessaires à la vente du chemin.

Vente d'une remorque

Monsieur Samuel BONHOMME, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part à la délibération en vertu de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire fait part d'une demande d'achat de la remorque Rolland par Monsieur Samuel BONHOMME pour ses besoins personnels.

Cette remorque n'ayant plus d'utilité pour la commune, Madame le Maire propose sa vente au prix de 1500,00 €.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur cette proposition de vente.

Le conseil municipal, après délibération,

Vue la demande de Monsieur Samuel BONHOMME,

- décide à l'unanimité des membres présents de vendre la remorque à Monsieur Samuel BONHOMME,

- fixe le prix de vente à 1500,00 €.

Vente terrain n°2 à Mathieu HUET

Madame le Maire rappelle les délibérations des 26 août 2016, 25 août 2017 et 14 décembre 2017 concernant la vente de parcelles communales destinées à la construction.

Pour des raisons personnelles, l'acquisition de la deuxième parcelle cadastrée Section D n° 944 d'une superficie de 1 755 m² se fera par Monsieur Mathieu HUET et non plus par Madame Morgane BERNARD aux conditions définies préalablement soit 4 euros le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à cette transaction et autorise Madame Le Maire à signer l'acte de vente en l'étude notariale de Montbron ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.

Nettoyage préau école

Prévoir un tri puis évacuation par EMAÜS.

Préparation frairie

Répartition des commissaires sur les différents points de la course cycliste du dimanche 25 août.

Prévoir d'urgence le nettoyage du terrain de pétanque.

Questions diverses

Réfection du plancher en mauvais état d'une ancienne salle de classe : 2 devis sont étudiés

- Poilprais 14 413 €
- MC Menuiserie 13 102 €

Les travaux seront confiés à MC Menuiserie.

Logement du presbytère : arrivée d'une famille avec 3 enfants

Les travaux prévus vont être réalisés par les nouveaux occupants (peinture, aménagement de la cuisine et panneaux de bois pour clôture pour environ 500 € de matériaux payés par la commune).

Le bail sera signé à compter du 1^{er} octobre.

Demande de busage de l'entrée de la maison de M. Joseph ROSSET au Four.

Etude de devis pour travaux à programmer pour du curage de fossés et la réfection des places à l'avant et à l'arrière de la salle des fêtes.

Prévoir la commande d'un broyeur d'accotements après actualisation des devis demandés l'an dernier.

Décorations de Noël aux entrées du bourg de Rouzède : 1000 € de fournitures de guirlandes + 1500 € d'installation. Le conseil municipal valide. La société Décolum et le SDEG sont chargés de la suite de ce dossier.

Projet d'aménagement de L'Arbre : après études des différents partenaires, l'ATD16 donne un chiffrage à 231 771 €. Le projet sera rediscuté ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20H10.